

Un Peuple - Un but - Une loi  
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Sinégal Emergent

APROSI

**P2ID**

CUVE EAU POTABLE 500m3  
CUVE INCENDIE

Plateforme Industrielle Internationale de Diamniadio  
Arrondissement C Rue 31 x 32 Immeuble Administratif  
1er étage

(+221) 33 959 34 14 / 16  
Fax (+221) 33 867 79 59

aprosi@aprosi.sn  
www.aprosi.sn

Icons: Document, Wrench, Line graph, Lightbulb

***PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE  
DE DIAMNIADIO -P2ID-***

# SOMMAIRE

PROMOTEUR DEVELOPPEUR	3
PRESENTATION APROSI	4
10 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS NOS SITES INDUSTRIELS	6
LA PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE DE DIAMNIADIO	7
1. DESCRIPTION	7
2. CADRE LEGISLATIF	8
3. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS	9
4. EMPLACEMENT STRATEGIQUE & EXCELLENTE CONNECTIVITE	10
5. POINTS FORTS	11
6. AVANTAGES FISCAUX & DOUANIERS	12
7. OFFRES	13
8. CONDITIONS ADMINISTRATIVES & FINANCIERES	14
A. CONSTITUTION DU DOSSIER	15
B. CRITERES D'ELIGIBILITE	15
C. PROCEDURES ADMINISTRATIVES	16
D. PROCESSUS D'INSTALLATION	17
E. PROCEDURES FINANCIERES	18

# PROMOTEUR DEVELOPPEUR

Raison sociale Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels

Statut juridique Agence d'appui aux entreprises

Date de création Décret 2002-981

Directeur Général **Amadou GUEYE**

Siège social  
Pôle Urbain de Diamniadio  
PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE  
Immeuble Administratif 1<sup>er</sup> étage

B.P 4112 Dakar (Sénégal)

Téléphone (221) 33 869 97 32

Fax (221) 33 867 99 59

Email [contact@aprosi.sn](mailto:contact@aprosi.sn)

Sites Internet  
[www.aprosi.sn](http://www.aprosi.sn)  
[www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)  
[www.observatoiredeL'Industrie.com](http://www.observatoiredeL'Industrie.com)

## Missions Principales

- ⇒ **AMENAGER** des sites d'accueil et des pôles économiques
- ⇒ **PROMOUVOIR** l'investissement privé et le développement industriel
- ⇒ **ASSURER** la bonne gestion et la maintenance des sites
- ⇒ **ACCOMPAGNER & ASSISTER** les entreprises

# PRESENTATION

L'aménagement des espaces industriels s'insère dans le cadre des orientations et des actions initiées par le Gouvernement en vue de promouvoir le secteur industriel et d'assurer les conditions de son développement et de sa diversification du fait de l'importance du secteur dans l'Économie Sénégalaise.

C'est pour cela que l'Etat à crée par **Décret 2002-981 du 07 Octobre 2002 l'AGENCE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DES SITES INDUSTRIELS (APROSI)**.

Aujourd'hui cette agence considérée comme un des leviers d'actions de la politique industrielle a pour vocation d'accélérer et de promouvoir le développement du secteur industriel.

De tels objectifs incitent la mise en place de mécanismes destinés à doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié, moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et le marché international.

Le **PROJET** qui est la référence des politiques économiques et sociales en 2024 consacre une place de choix au secteur industriel **pour un développement du tissu industriel basé sur la transformation de ce que nous produisons et la promotion de champions industriels locaux**.

Il s'agit notamment de la **restructuration du tissu industriel pour booster l'économie nationale**, de la **mise en place du Plan d'Accélération Industrielle du Sénégal (PAIS) 2024-2029** et de la **transformation des produits agricoles, forestiers, d'élevage et halieutiques** comme levier de promotion « du consommer local »

L'implantation de la Plateforme Industrielle à Diamniadio avec **une formule locative innovante et avantageuse** est une réponse à une forte préoccupation des investisseurs à la recherche d'un paquet complet leur permettant de s'installer en un temps record et tout en minimisant les couts :

## **APROSI, Créatrice de Richesse & génératrice d'Emplois**

La réalisation de la **Plateforme Industrielle Internationale de Diamniadio- P2ID**- a été déléguée par **le Ministère de l'industrie et du Commerce** à l'APROSI.

C'est ainsi que l'Agence a entamé depuis le mois de Mai 2015, la construction de la **première phase de la P2ID, sur 13 ha**, entièrement financée par l'Etat du Sénégal à plus de **25 milliards FCFA**.

La seconde phase s'est développé sur **quarante (40) hectares** pour un coût de soixante (60) milliards FCFA et a été inaugurée le 05 décembre 2024 par le Président de la République du Sénégal.

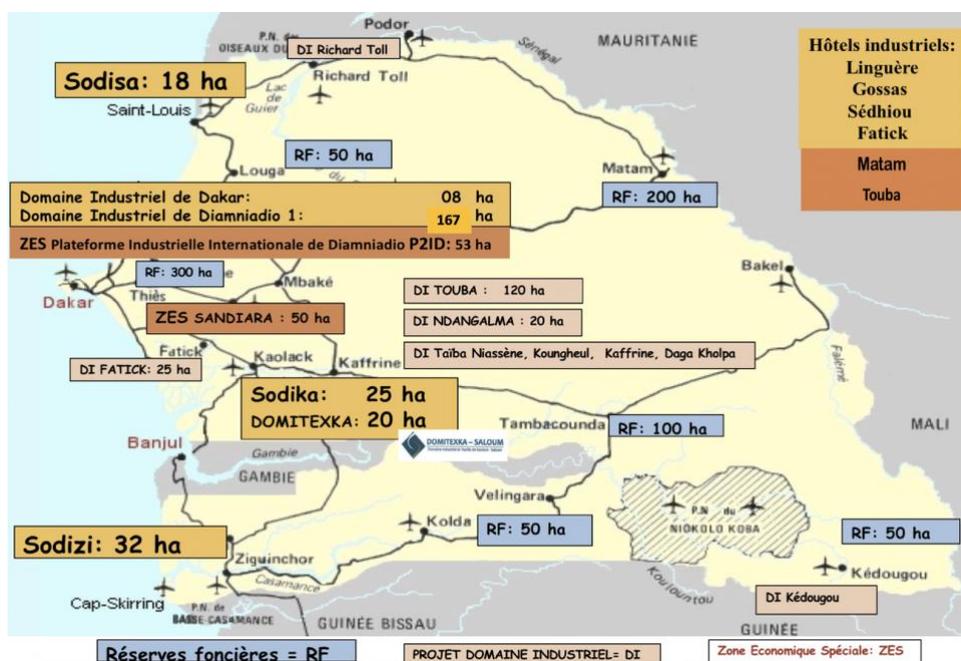
De plus, pour asseoir sa compétitivité, la P2ID a été érigée en 2017 **Zone Économique Spéciale (ZES)** avec plusieurs avantages offerts aux investisseurs.

L'objectif des **Parcs & Domaines industriels** est de créer *les conditions pour le développement de centres de compétitivité, de croissance et d'emplois*.

De plus, avec **le PROJET**, l'APROSI s'est inscrite en 2024 dans une dynamique de réalisation de pôles régionaux visant le **développement industriel sous régional** et faisant de l'industrie de la transformation des ressources agricoles, forestiers, d'élevage, halieutiques et minières, **le principal levier du consommateur local et du développement économique**.

Dans le cadre des missions traditionnelles de l'APROSI, d'autres projets de sites industriels sont en cours en plus de la promotion de la **PHASE 2 de la P2ID (ZES)**:

- La Réalisation du **Domaine Industriel de Diamniadio (DID)** sur environ 150 ha avec plus de 50 industries déjà installées depuis 2012
- La Réhabilitation des anciens domaines industriels de Saint Louis (SODISA), Kaolack (DOMITEXKA) et Ziguinchor (SODIZI)
- La Création de nouveaux domaines : TOUBA, SEDHIOU, SEBIKHOTANE, etc.
- La Construction de bâtiments modulaires pour des hôtels d'Industries ...
- Le hub minier régional



Pour un Sénégal prospère, avec le plein emploi productif...et une réduction de la pauvreté sous toutes ses formes

# 10 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS NOS SITES INDUSTRIELS

Une multitude de services sont mis en place progressivement, au fur et à mesure de la valorisation des sites industriels pour offrir à l'industrie sénégalaise un outil stratégique de croissance.

**Les Domaines Industriels (DI)** développés par L'APROSI sont conçus pour offrir des conditions optimales de compétitivité aux entreprises désireuses de s'y implanter et répondre à la demande des investisseurs en matière d'infrastructures et de services.

L'Agence a initié en collaboration avec l'état sénégalais, à partir de 2015, une offre foncière plus diversifiée : la création de **Plateformes Industrielles Intégrées (P2I)** entièrement équipée avec une formule locative longue durée innovante et avantageuse, évitant ainsi l'immobilisation de capitaux.

## UNE OFFRE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE SUR MESURE ET COMPÉTITIVE SUR TOUS LES SITES

- Des infrastructures aux normes internationales
- Des bâtiments clés en main, en vente ou location
- Des bureaux en location
- Des plateaux de bureaux modulables
- Des terrains nus ou équipés
- Des lots de terrains subventionnés et espaces destinés aux activités professionnelles
- Une gamme riche et diversifiée de services
- Un environnement pensé avec l'ESSENTIEL 24h/24
- Des tarifs préférentiels sur les facteurs de production
- Des avantages fiscaux et douaniers...

# PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE DE DIAMNIADIO-P2ID

## 1. DESCRIPTION

- ⇒ **Statut :** Zone Économique Spéciale 'ZES'
- ⇒ **Superficie :** 53 ha (voir plan de masse en annexe)
- ⇒ **Vocation :** Développement de la production industrielle manufacturière non polluante à haute intensité de main d'œuvre destinée à l'exportation ou l'import de substitution



## 2. CADRE LEGISLATIF

- ⇒ Loi 2017-06 du 6 janvier portant sur les ZES  
Décret 2017-535 portant application de la loi 2017-06
- ⇒ Loi 2017-07 du 6 janvier 2017 portant dispositif d'incitations sur les ZES
- ⇒ Décret 2017-1174 portant application de la loi 2017-07
- ⇒ Décret 2017-534 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité paritaire public privé (CPPP)
- ⇒ Décret 2017-1507 portant admission du Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID) au régime des Zones Économiques Spéciales (ZES)

## 👉 CHIFFRES CLES

- **Coût global estimé : ~ 85 milliards FCFA ( 130 millions d'euros)**
  - Public : ~ 25 milliards FCFA : phase 1 : 13 ha
  - Privé : ~ 60 milliards FCFA : phase 2 : 40 ha
- **Infrastructures :**
  - Bat administratif : 01
  - Hangar A: 06
  - Hangar B: 07
  - Hangar C : 08
  - Autres Hangars (ZAC) : 04
  - Guichet Unique, Services utiles, Equipements modernes, Immeubles, Salle de sport, ...
- **Entreprises installées depuis 2018 :**
  - Services : 12
  - Industries : 14
  - En cours d'installation : 06

### 2024 :

- Nombre de visites : +140
- Création d'emplois : 1743
- Investissements captés : + 31 Mds
- Chiffre d'Affaires : + 58 Mds
- Exportations (2019) : + 104 784 pièces (C&H)

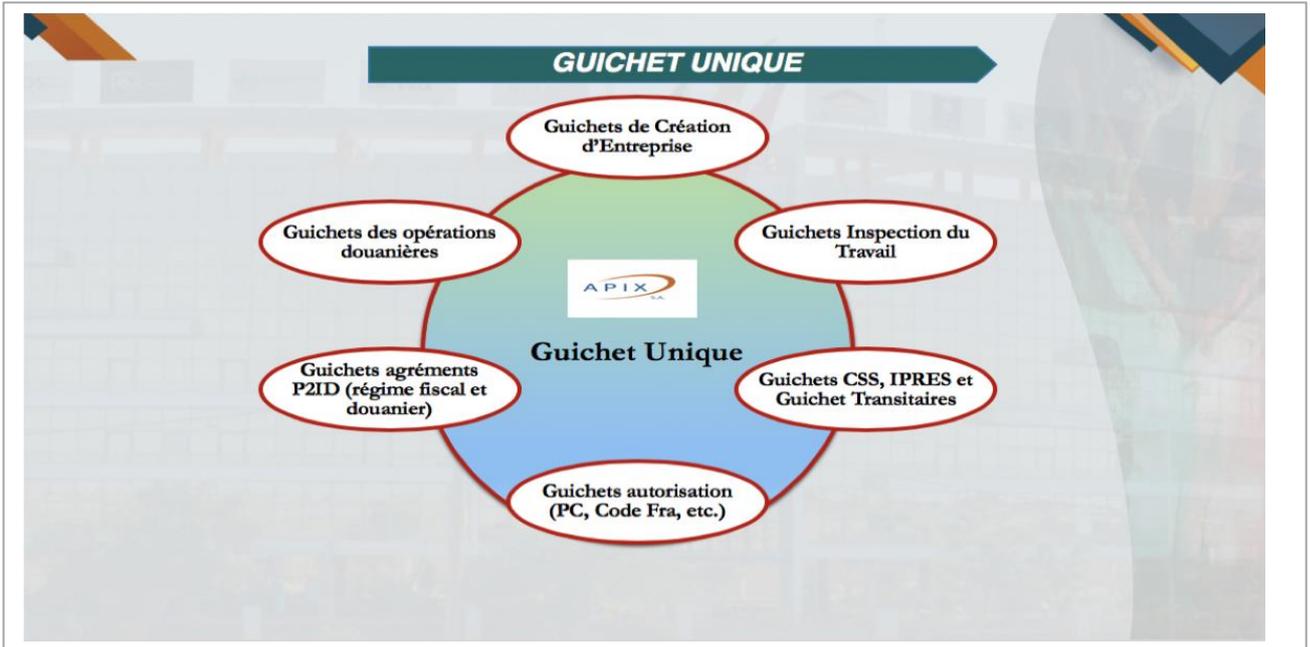
## **10 ATOUTS DE LA P2ID**

- ⇒ Un emplacement stratégique et une excellente connectivité
- ⇒ Une sécurité juridique & politique
- ⇒ Un positionnement novateur
- ⇒ Un projet « clé en main »
- ⇒ Une main d'œuvre compétitive
- ⇒ Des constructions de 1<sup>ère</sup> qualité
- ⇒ Un guichet Unique de Services (Douanes, Impôts,...)
- ⇒ Des tarifs préférentiels sur les facteurs de production
- ⇒ Des avantages certains liés au statut de Zone Économique Spéciale ZES
- ⇒ Un avenir sur...

## **PARTENAIRES**

BOS	DGPU	APIX	ONUDI	SENEAU	SENELEC	ICA
SCAT	CGCOC	CANAL ARCHI		SRBG	CMCU	CVE

## **3 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS PERFORMANTS**



## 4 EMPLACEMENT STRATEGIQUE & EXCELLENTE CONNECTIVITE

- ⇒ Positionnement géographique stratégique : **Pôle urbain de Diamniadio**
- ~
- ⇒ Proximité infrastructures : Aéroport, Autoroutes, Chemin de fer, Ports, RN1...
  - 05 mn de l'Autoroute à péage`
  - 05 mn de la RN 1
  - 05 mn de la Gare du Train Express Régional « TER »
  - 05 mn des transports en commun
  - 05 mn du futur Port de SENDOU
  - 15 mn de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD)
  - 20 mn du Port autonome de Dakar
- ⇒ Proximité Résidences : Sphères ministérielles, Cités SENEGINDIA, GETRAN, TEYLIUM...
- ⇒ Excellente connectivité :
  - 20 minutes du centre-ville de Dakar
  - 03 Heures des capitales européennes
  - 05 heures des capitales américaines

## **5 POINTS FORTS :**

### **SERVICES PRATIQUES & EQUIPEMENTS DISPONIBLES**

- ⇒ Alimentation en électricité et en eau de qualité 24h/24h, 7 jours sur 7
- ⇒ Infrastructures de dernière génération
- ⇒ Espaces & bâtiments fonctionnels
- ⇒ Eclairage performant & espaces verts
- ⇒ Microgrid Solaire
- ⇒ Réseau moderne de voiries de grande emprise : 3 km de 2X2 voies
- ⇒ Réseau d'eau potable : 2500 m3/jr
- ⇒ Réseau électrique MT/BT
- ⇒ Réseau anti-incendie
- ⇒ Réseau d'assainissement séparatif
- ⇒ Réseaux de Télécommunication accessible : téléphonie et fibres optiques
- ⇒ Réserve d'eau de 3500 m3 équipé de pompes
- ⇒ Recyclage des déchets
- ⇒ Station de traitement des eaux usées
- ⇒ Canal d'évacuation des eaux pluviales sur 1 km
- ⇒ Sécurité /Système de vidéo surveillance
- ⇒ Centre de services Intégrés : Guichet Unique, Banque, Assurances, Pharmacie, Station-service, Centre omnisports, Mix Energie, Centre commercial, Restauration , Résidence hôtelière...
- ⇒ Services utiles : Restauration collective, Salle multifonctionnelle, Ramassage des Ordures, Vestiaires, Lieux de culte...
- ⇒ Centre de santé et de Bien-être, Médecine du travail
- ⇒ Centre logistique de + de 3000 m2

## **6 AVANTAGES FISCAUX & DOUANIERS**

**Durée des avantages : 25 ans renouvelable**

- ⇒ **EXONERATION PARTIELLE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES (IS) :**  
**taux d'impôt de 15% pour les entreprises agréées de la zone A**
- ⇒ EXONERATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)
- ⇒ EXONERATION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL (CA) : 3%
- ⇒ EXONERATION DE L'IMPOT SUR LE REVENU (IR)
- ⇒ EXONERATION DE L'IMPOT MINIMUM FISCAL (IMF)
- ⇒ LIBERTE DE RECRUTER DU PERSONNEL SENEGALAIS & ETRANGER
- ⇒ POSSIBILITE DE CONCLURE DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE (CDD)  
PENDANT 5 ANS
- ⇒ EXONERATION DE TAXES FONCIERES
- ⇒ **EXONERATION TOTALE POUR TOUTES MARCHANDISES Y COMPRIS BIENS DE  
PRODUCTION, EQUIPEMENTS, MATIERES PREMIERES, INTRANTS, PRODUITS  
SEMIS FINIS OU FINIS**
- ⇒ DROIT D'ADMISSION EN FRANCHISE DE TOUT DROIT DE DOUANE ET TAXES  
FISCALES
- ⇒ EXONERATION TOTALE SUR LES VEHICULES UTILISES DANS L'ACTIVITE  
ECONOMIQUE

# 7 OFFRES

## OFFRE DE SERVICES

- ⇒ Aide à la création d'entreprise
- ⇒ Formalités administratives
- ⇒ Délivrance agréments
- ⇒ Visas & cartes de résidence
- ⇒ Permis & Autorisations de construire
- ⇒ Bourse d'emploi
- ⇒ Douane, Inspection du travail, DGID
- ⇒ Centre de Services : assistance, formation, perfectionnement...

## OFFRE FONCIERE & IMMOBILIERE

- ⇒ Des bâtiments clés en main & bureaux en location
- ⇒ Des plateaux de bureaux modulables
- ⇒ Des terrains viabilisés en location
- ⇒ Un bail sur 25 ans renouvelable
- ⇒ Agrément au régime ZES
- ⇒ Des Aires de jeux et de Loisirs
- ⇒ Une résidence hôtelière

## OFFRE LOCATIVE COMPLETE

- ⇒ Direction d'exploitation
- ⇒ Guichet unique
- ⇒ Equipements
- ⇒ Services utiles
- ⇒ Environnement Optimum
- ⇒ Services de Qualité
- ⇒ Package Incitatif
- ⇒ Tarifs préférentiels

## OFFRE FISCALE & DOUANIERE

- ⇒ Exonérations douanières
- ⇒ Avantages fiscaux
- ⇒ Libre transférabilité des devises
- ⇒ Garanties de l'investissement
- ⇒ Tarifs préférentiels sur les facteurs de production

## **8 CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES & FINANCIERES**

### A. Constitution du dossier

Nous précisons toutefois que l'attribution définitive sera conditionnée par une **demande d'affectation** matérialisée par le versement des **frais de dossiers de Réservation** et le **Versement des frais techniques d'Ouverture de dossier** après acceptation.

Cette option ferme sera aussi matérialisée par :

- ⇒ Le dépôt du Formulaire d'Évaluation
- ⇒ La notification officielle d'attribution de la Direction Générale
- ⇒ Le respect des délais d'installation /de construction
- ⇒ Le respect des cahiers des charges et du Règlement Intérieur
- ⇒ Le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental

Les documents administratifs du projet devront être joints avec le formulaire d'évaluation en trois (03) exemplaires :

- ⇒ Les statuts
- ⇒ le RC
- ⇒ le NINEA
- ⇒ Le business plan
- ⇒ Les modalités et preuves de financement
- ⇒ L'étude d'impact environnemental et social
- ⇒ Les travaux à réaliser
- ⇒ Le calendrier de réalisation des travaux
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur
- ⇒ L'engagement à se conformer aux normes applicables en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité en vigueur dans la zone

## B Critères d'Éligibilité

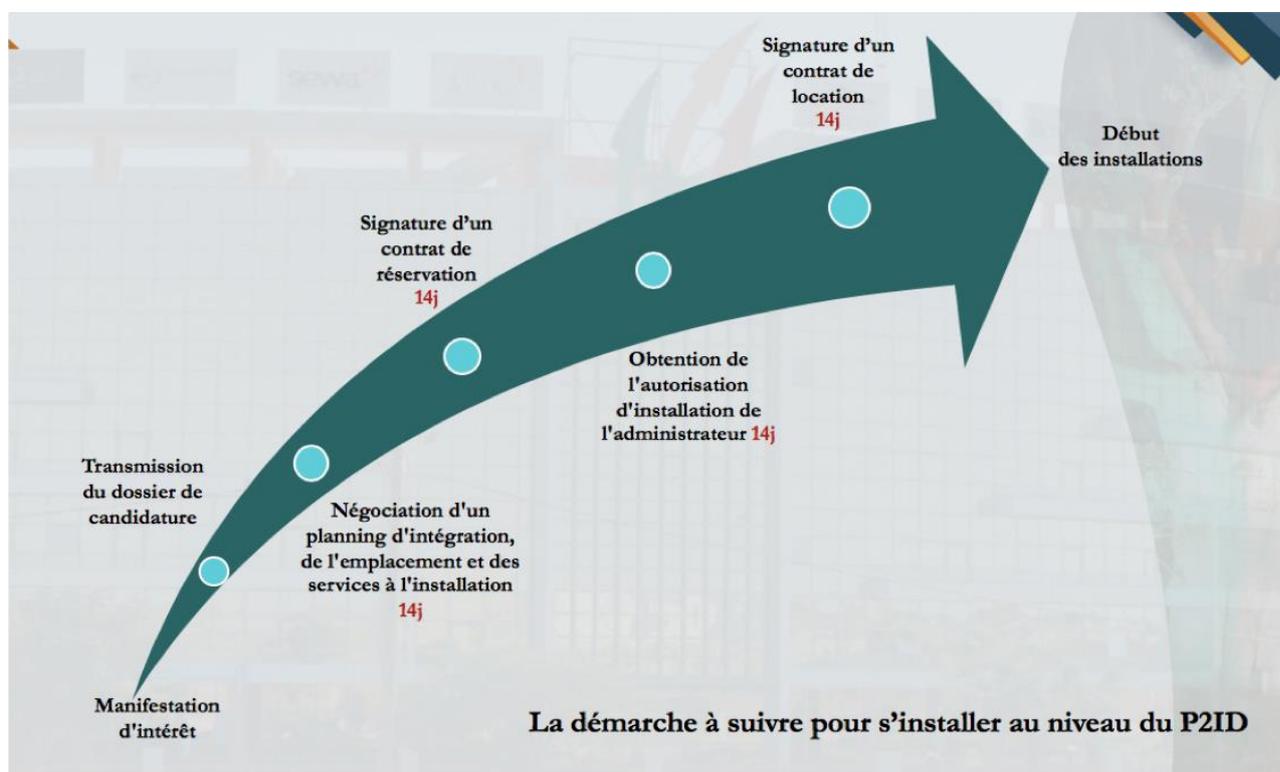
- ⇒ ENTREPRISE NON POLLUANTE
- ⇒ INVESTISSEMENT MINIMAL: 500 millions FCFA
- ⇒ EMPLOI MINIMAL: 05 emplois /100 m<sup>2</sup> de bâtiment occupé
- ⇒ EXPORTATION MINIMALE: 50%

## C Secteurs d'Activités éligibles

- ⇒ Confection, Textile, Habillement, Chaussures
- ⇒ Electronique et Electricité
- ⇒ Services
- ⇒ Agro-alimentaire
- ⇒ Industrie pharmaceutique
- ⇒ Industrie aéronautique
- ⇒ Industrie automobile
- ⇒ Fabrication de mobiliers et électroménager...

## D Processus d'installation : 14 jours

- ⇒ Renseignement de la fiche d'identification (questionnaire) en donnant le maximum d'informations sur l'entreprise et le projet. (Activités, taille, historique, projet en cours, références, superficie sollicitée, emplois...)
- ⇒ Evaluation par le comité de sélection du promoteur
- ⇒ Signature du contrat de réservation
- ⇒ Délivrance de l'agrément par l'administrateur
- ⇒ Signature du contrat de location
- ⇒ Démarrage de l'installation



## F. Conditions financières

1. DEMANDE D'AFFECTATION DE BATIMENT, BUREAUX OU TERRAINS NUS ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL
2. FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (NON REMBOURSABLE) : **50 000 FCFA**. (76,22 € / 90,30 \$)  
(Par espèces /chèque/ virement)  
N\*Compte : **BICIS P2ID SN 010 11415 00060170002172**
3. FRAIS DE DOSSIER DE RESERVATION (après acceptation) : **300 000 FCFA** (458 € / 542 \$)
4. ACQUISITION *BATIMENT ET TERRAIN EN LOCATION / 25 ANS* :  
COUTS DE LOCATION :
  - ♣ Location Bâtiments : **2.000 FCFA** (3.05 € / 3,61\$ / m<sup>2</sup>/month)
  - ♣ Location Bureaux : **2.500 FCFA** (3.81 € / 4,51\$ / m<sup>2</sup>/month)
  - ♣ Terrains viabilisés : **80 FCFA** (0.12 € / 0,14 \$ / m<sup>2</sup>/month)
5. COUTS DE GESTION ADDITIONNELS (juillet 2024):
  - ♣ Terrain bâti : **250 FCFA** (0.38 € / 0,41 \$/m<sup>2</sup>/ month)
  - ♣ Terrain viabilisé : **20 FCFA** (0.03 € / 0,03 \$/m<sup>2</sup>/month)

Nous précisons toutefois que l'attribution définitive sera conditionnée par une **Lettre de demande d'affectation** matérialisée par le versement des **frais de dossiers de Réservation** et le **Versement des frais techniques d'Ouverture de dossier** après acceptation.

Cette option ferme sera aussi matérialisée par :

- ⇒ Le dépôt du Formulaire d'Évaluation
- ⇒ La notification officielle d'attribution de la Direction Générale
- ⇒ Le respect des délais de construction
- ⇒ Le respect des cahiers des charges et du Règlement Intérieur
- ⇒ Le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental

Les documents administratifs du projet devront être joints avec le formulaire d'évaluation en (03) exemplaires.

Je déclare avoir lu les conditions administratives et financières

Signature

Nom & Qualité :

# COORDONNÉES CONTACTS UTILES

## Directeur Général

Nom complet **Amadou GUEYE**  
 Adresse-mail [amadou.gueye@aprosi.sn](mailto:amadou.gueye@aprosi.sn)  
 Téléphone -

Titre/fonction **Secrétaire général**  
 Nom complet **Bohoum SOW**  
 Adresse-mail [bohousow@aprosi.sn](mailto:bohousow@aprosi.sn)  
 Téléphone -

## Répondant 1

Titre/fonction **Directeur Plateforme P2ID**  
 Nom complet **Abiboulaye SAMB**  
 Adresse-mail [abiboulaye.samb@aprosi.sn](mailto:abiboulaye.samb@aprosi.sn)  
 Téléphone **+221 784357916**

## Répondant 2

Titre/fonction **Directrice du Domaine DID**  
 Nom complet **Adji Fatou Samb GNINGUE**  
 Adresse-mail [adjifatou.samb@aprosi.sn](mailto:adjifatou.samb@aprosi.sn)  
 Téléphone **+221 784357871**

## Répondant 3

Titre/fonction **Directeur des Sites Régionaux**  
 Nom complet **Aly Fary NDIAYE**  
 Adresse-mail [alyfary.ndiaye@aprosi.sn](mailto:alyfary.ndiaye@aprosi.sn)  
 Téléphone **+221 77 740 00 04**

## Répondant 4

Titre/fonction **Directrice Marketing & Communication**  
 Nom complet **Fatou Barry MBENGUE**  
 Adresse-mail [fatoubarry.mbengue@aprosi.sn](mailto:fatoubarry.mbengue@aprosi.sn)  
 Téléphone **+221 776770000**

## GUICHET INVESTISSEURS

Nom : **Mme Madjiguene NIANG**  
 Fonction : **CHEF DE SERVICE**  
 Email : [madjiguene.niang@aprosi.sn](mailto:madjiguene.niang@aprosi.sn)  
 Téléphone : **+221 77 634 86 10**

## ACCUEIL- INFORMATIONS

Email : [contact@aprosi.sn](mailto:contact@aprosi.sn)  
 Téléphone : **+221 33 869 97 32**